

370 **DA30.10**
Projet de modification de la limite
du parc national du Mont-Orford
6213-01-007

2008-03-17 ^{9:40}
heure-minute

15 043 379

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
SECTION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Greffe de
Montréal

NO: SAI-M-129658-0703

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC (agissant pour le MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS)
300, boulevard Jean-Lesage, 1.03
Québec (Québec) G1K 8K6

NO: 6 2006 68013 (CQ-2006-000478)

Expropriant

c.

LES FRÈRES GREIF CANADA INC.
4219, Park Street, Box 27
Niagara Falls (Ontario) L2E 6S8

Expropriée

AVIS D'EXPROPRIATION AMENDÉ
(Art. 40 de la Loi sur l'expropriation)

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC (agissant pour le MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS) déclare que :

1. Suite à l'adoption du Décret 288-2006 du 5 avril 2006, le Procureur général du Québec vous avise qu'en vertu des pouvoirs qui sont conférés au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par la Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P-9), des procédures d'expropriation sont entreprises afin d'acquérir les immeubles ci-après désignés selon la description préparée par l'arpenteur-géomètre Pierre Bernier.

PARCELLE No 18 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions six cent soixante-seize mille cent trois (2 676 103) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de la Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Superficie : 992 318,6 mètres carré

PARCELLE No 16 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent soixante et un (2 974 761) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de la Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Superficie : 259 283,2 mètres carrés

PARCELLE No 17 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent soixante-deux (2 974 762) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de la Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Superficie : 738 248,4 mètres carrés

PARCELLE No 34 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent soixante-trois (2 974 763) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de la Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Superficie : 193 633,8 mètres carrés

PARCELLE No 48 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions six cent soixante-quinze mille huit cent quinze (2 675 815) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 831 492 mètres carrés

PARCELLE No 61 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent dix (2 974 710) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 656 651,2 mètres carrés

PARCELLE No 43 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions six cent soixante-quinze mille neuf cent cinquante (2 675 950) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 637 640,3 mètres carrés

PARCELLE No 54 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions six cent soixante-seize mille deux cent douze (2 676 212) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 939 122,7 mètres carrés

PARCELLE No 10 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions sept cent cinquante-cinq mille quatre-vingt-cinq (2 755 085) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 85 756,9 mètres carrés

PARCELLE No 59 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent huit (2 974 708) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 391 268 mètres carrés

PARCELLE No 60 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent neuf (2 974 709) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 950 284,8 mètres carrés

PARCELLE No 62 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent onze (2 974 711) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 575 902,4 mètres carrés

PARCELLE No 50 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent douze (2 974 712) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 698 975 mètres carrés

PARCELLE No 52 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent treize (2 974 713) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 95 419,3 mètres carrés

PARCELLE No 53 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quatorze (2 974 714) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 453 850,9 mètres carrés

PARCELLE No 51 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quinze (2 974 715) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 8 176,3 mètres carrés

PARCELLE No 38 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent dix-neuf (2 974 719) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 122 749,8 mètres carrés

PARCELLE No 39 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent vingt (2 974 720) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 47 557,9 mètres carrés

PARCELLE No 40 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent vingt et un (2 974 721) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 14 985,2 mètres carrés

PARCELLE No 42 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent vingt-deux (2 974 722) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 190 784 mètres carrés

PARCELLE No 1 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent trente et un (2 974 731) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 376 772,1 mètres carrés

PARCELLE No 2 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent trente-deux (2 974 732) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 62 872,8 mètres carrés

PARCELLE No 19 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent trente-trois (2 974 733) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 218 950,3 mètres carrés

PARCELLE No 20 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent trente-quatre (2 974 734) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 832 491,5 mètres carrés

PARCELLE No 21 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent trente-cinq (2 974 735) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 635 177 mètres carrés

PARCELLE No 22 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent trente-six (2 974 736) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 435 371,3 mètres carrés

PARCELLE No 23 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent trente-sept (2 974 737) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 444 509,4 mètres carrés

PARCELLE No 24 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent trente-huit (2 974 738) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 895 886,7 mètres carrés

PARCELLE No 25 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent trente-neuf (2 974 739) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 891 495,4 mètres carrés

PARCELLE No 26 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante (2 974 740) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 894 074,4 mètres carrés

PARCELLE No 4 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante et un (2 974 741) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 631 999,4 mètres carrés

PARCELLE No 5 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante-deux (2 974 742) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 666 805,4 mètres carrés

PARCELLE No 8 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante-trois (2 974 743) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 535 069,4 mètres carrés

PARCELLE No 11 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante-quatre (2 974 744) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 317 339,2 mètres carrés

PARCELLE No 13 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante-cinq (2 974 745) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 105 735,8 mètres carrés

PARCELLE No 27 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante-six (2 974 746) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 801 584,7 mètres carrés

PARCELLE No 29 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante-sept (2 974 747) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 516 875,6 mètres carrés

PARCELLE No 37 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante-neuf (2 974 749) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 504 309,5 mètres carrés

PARCELLE No 41 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante (2 974 750) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 588 578,1 mètres carrés

PARCELLE No 45 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante et un (2 974 751) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 564 642,6 mètres carrés

PARCELLE No 47 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante-deux (2 974 752) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 327 238,5 mètres carrés

PARCELLE No 6 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante-trois (2 974 753) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 256 488,5 mètres carrés

PARCELLE No 7 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante-quatre (2 974 754) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 429 363,6 mètres carrés

PARCELLE No 12 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante-cinq (2 974 755) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 153 021,7 mètres carrés

PARCELLE No 14 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante-six (2 974 756) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 26 440,7 mètres carrés

PARCELLE No 28 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante-sept (2 974 757) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 53 877,6 mètres carrés

PARCELLE No 30 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante-huit (2 974 758) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 102 709,4 mètres carrés

PARCELLE No 9 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent soixante-douze (2 974 772) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 195 103,9 mètres carrés

PARCELLE No 44 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions six cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-deux (3 686 982) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 270 768,6 mètres carrés

PARCELLE No 46 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions six cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-trois (3 686 983) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 264 286,2 mètres carrés

PARCELLE No 56 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions six cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-quatre (3 686 984) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 316 124,5 mètres carrés

PARCELLE No 55 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions six cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-cinq (3 686 985) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 834 810,5 mètres carrés

PARCELLE No 33 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions sept cent trente-neuf mille soixante-quatre (3 739 064) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 57 040,9 mètres carrés

PARCELLE No 57 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions neuf cent trente-trois mille deux cent six (3 933 206) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 625 134 mètres carrés

PARCELLE No 58 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions neuf cent trente-trois mille deux cent sept (3 933 207) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 165 511,9 mètres carrés

PARCELLE No 31 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions neuf cent trente-quatre mille cinquante et un (3 934 051) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 69 601,2 mètres carrés

PARCELLE No 32 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions neuf cent trente-quatre mille cinquante-trois (3 934 053) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 25 190,8 mètres carrés

PARCELLE No 35 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent soixante-quatre (2 974 764) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 101 330,8 mètres carrés

PARCELLE No 36 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent soixante-cinq (2 974 765) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 184 639,6 mètres carrés

PARCELLE No - 65

Le lot quatre millions soixante-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (4 077 297) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 20 734,5 mètres carrés

PARCELLE No - 66

Le lot quatre millions soixante-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-seize (4 077 296) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie: 4 283,8 mètres carrés

2. Ces immeubles apparaissent sur les feuillets 1A et 1C du plan numéro "0502-0266-00 préparé par Pierre Bernier, arpenteur-géomètre, lequel plan est annexé aux présentes pour inscription et a déjà été déposé au greffe du tribunal.

3. L'expropriation de ces immeubles pour une superficie totale de **24 288 342,50** mètres carrés est nécessaire pour cause d'utilité publique, plus particulièrement pour l'agrandissement du Parc National du Mont-Orford et passant à l'endroit où sont situés ces immeubles.

4. En tant que propriétaire de ces immeubles, vous devez déclarer par écrit à l'expropriant, dans les 15 jours de la signification du présent avis d'expropriation, les noms et adresses de tous vos locataires, la nature, la date, la durée et le loyer de chaque bail ainsi que les noms et adresses des occupants de bonne foi et les conditions auxquelles ils occupent les lieux.

5. Nous vous avisons que vous devez également, dans les 15 jours de la signification du présent avis d'expropriation, produire une comparution au Tribunal administratif du Québec, Section des affaires immobilières, 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 21^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7; vous pouvez aussi, dans les 30 jours de la signification du présent avis d'expropriation, contester, devant la Cour supérieure, le droit de l'expropriant de procéder à cette expropriation.

6. L'expropriant vous demande de prendre connaissance du texte suivant contenu à l'Annexe I de la Loi sur l'expropriation :

"ANNEXE I

1. Il est très important que vous fassiez parvenir, par écrit, à l'expropriant, dans les 15 jours

de la réception du présent document, les noms et les adresses de tous vos locataires, la nature, la date, la durée et le montant du loyer de chaque bail.

2. Si des personnes occupent des lieux qui vous appartiennent sans détenir de bail, vous devez aussi fournir leurs noms et leurs adresses et indiquer les conditions auxquelles elles occupent les lieux.

3. De plus, à partir de maintenant, vous devez aviser tout nouveau locataire ou toute autre personne qui désire occuper des lieux qui vous appartiennent que des procédures d'expropriation ont été entreprises contre votre propriété.

4. À défaut de vous conformer à ces obligations, vous vous exposez à être poursuivi en justice si un locataire ou un occupant subit un préjudice."

POUR CES MOTIFS, l'expropriant demande à l'officier de la publicité des droits du bureau de la circonscription foncière de Richmond d'inscrire le présent avis d'expropriation sur les immeubles ci-dessus mentionnés et de le mentionner en marge de l'inscription No 14 308 240 à toutes fins que de droit.

QUÉBEC, le 26 février 2008



Michel Leclerc, avocat
CHAMBERLAND, GAGNON (JUSTICE -
QUÉBEC)
PROCUREUR DE L'EXPROPRIANT



Johanne Vallières



France Turmel

AFFIDAVIT


Je, soussignée Johanne Vallières, fonctionnaire, domiciliée aux fins des présentes au 300, boul. Jean-Lesage, 1.03, Québec (Québec) G1K 8K6, district de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. J'étais présente et j'ai vu le procureur de l'expropriant, mentionné dans l'avis d'expropriation ci-joint, le signer;


2. Cet avis a été signé par M^e Michel Leclerc, avocat, le 26 février 2008 en ma présence et en la présence de France Turmel l'autre témoin qui y a concouru;

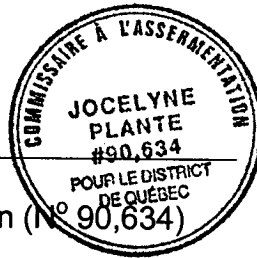
3. Je connais M^e Michel Leclerc, avocat.

EN FOI DE QUOI, je signe


Johanne Vallières

Assermentée devant moi, à Québec, le 26 février 2008


Jocelyne Plante
Commissaire à l'assermentation (N^o 90,634)





DÉCRET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

5 AVR. 2006

NUMÉRO 288-2006

CONCERNANT l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur certains immeubles et leur acquisition par expropriation pour l'agrandissement du parc national du Mont-Orford

---ooo0ooo---

ATTENDU QUE le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs peut, en vertu de l'article 2.1 de la Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P-9), acquérir, à l'amiable ou par expropriation, tout bien qu'il juge nécessaire à l'établissement d'un parc ou à la modification de ses limites;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., c. E-24), toute expropriation doit être décidée ou, suivant le cas, autorisée préalablement par le gouvernement aux conditions qu'il détermine;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 75 de la Loi sur l'expropriation, peut imposer une réserve sur un bien quiconque est autorisé par la loi à exproprier ce bien, dans la même mesure, aux mêmes fins et avec les mêmes autorisations;

ATTENDU QUE, selon les dispositions prévues par le premier alinéa de l'article 69 de la Loi sur l'expropriation, une réserve pour fins publiques prohibe, pendant sa durée, toute construction, amélioration ou addition sur l'immeuble qui en fait l'objet, sauf les réparations;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a l'intention de modifier les limites du parc national du Mont-Orford, entre autres pour en agrandir sa superficie;

ATTENDU QUE le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs juge nécessaire d'acquérir certains immeubles en vue de l'agrandissement du parc national du Mont-Orford;

288-2006

ATTENDU QUE, afin d'éviter que soient exécutés des travaux de construction, d'amélioration ou d'addition sur ces immeubles qui sont requis pour l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs juge nécessaire d'imposer sur ces immeubles une réserve pour fins publiques;

ATTENDU QU'en vertu des articles 36 et 75 de la Loi sur l'expropriation, l'imposition d'une telle réserve doit être autorisée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

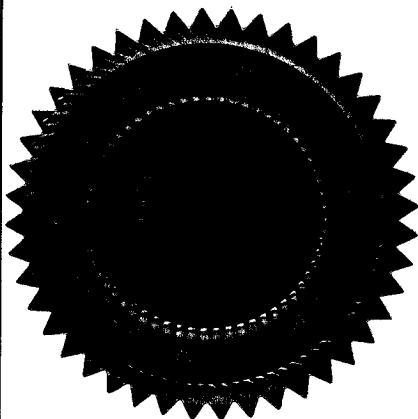
QUE le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs soit autorisé à imposer une réserve pour fins publiques sur les immeubles requis pour l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, dans la Municipalité du Canton d'Orford et la Municipalité d'Eastman de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog et dans la Municipalité de Racine, la Municipalité de Bonsecours, la Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton et la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton de la Municipalité régionale de comté du Val Saint-François, tels que montrés aux plans suivants, selon les minutes de l'arpenteur-géomètre Pierre Bernier : plan 0502-0266-00, selon la minute 1747, en date du 25 mars 2006; plan 0502-0266-01, selon la minute 1748, en date du 25 mars 2006; plan 0502-0266-02, selon la minute 1749, en date du 25 mars 2006; plan 0502-0266-03, selon la minute 1750, en date du 2 avril 2006;

QUE le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs soit autorisé à procéder à l'acquisition par expropriation de ces immeubles;

QUE le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs soit autorisé à signer tout document à ces fins et y inclure toute condition jugée utile.

COPIE CONFORME
LE GREFFIER ADJOINT
DU CONSEIL EXÉCUTIF





PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ : LE VAL-SAINT-FRANÇOIS
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE : JOHNSON
PROJET : PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD

PLAN N° : 0502-0266-00, f1C/1
DOSSIER : 6-2006-68013

PARCELLE N° 65 – Immeuble à acquérir

Le lot quatre millions soixante-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (4 077 297) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 20 734,5 mètres carrés

PARCELLE N° 66 – Immeuble à acquérir

Le lot quatre millions soixante-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-seize (4 077 296) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 4 283,8 mètres carrés

Les lots précités correspondent à des parties du lot 2 675 816 du cadastre du Québec, étant la parcelle 49 montrée sur le feuillet 1A/1 du plan 0502-0266-00 préparé par le soussigné, le 22 février 2007 sous le numéro 1778 de ses minutes. Un avis d'expropriation publié sous le numéro 14 308 240 a été inscrit contre ledit lot 2 675 816.

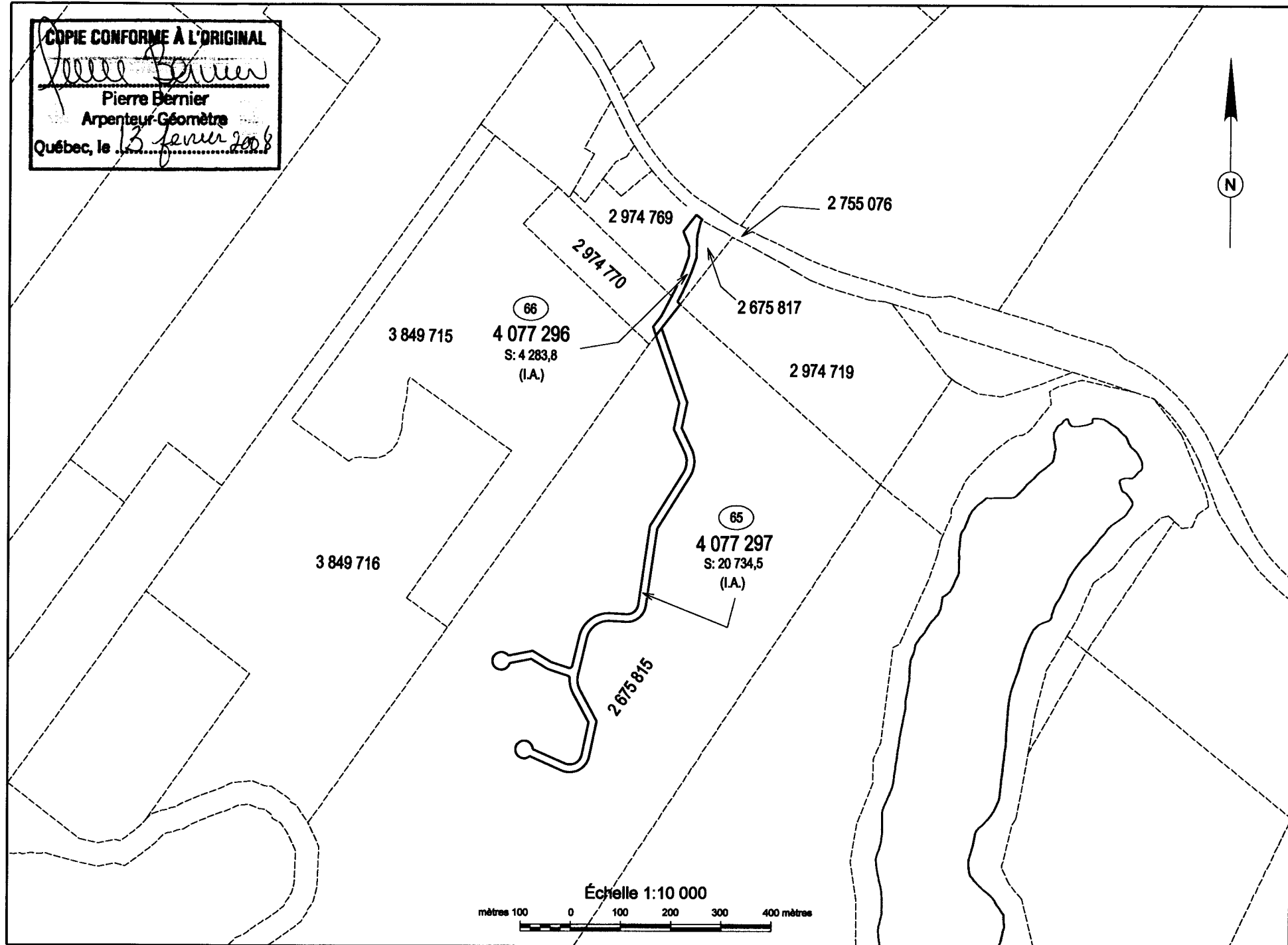
Le tout tel que montré sur un plan préparé par Pierre Bernier, arpenteur-géomètre, le 12 février 2008 et conservé au Greffe de l'arpenteur général du Québec sous le numéro 0502-0266-00, f1C/1.

Fait et préparé à Québec, le 12 février 2008 sous le numéro 1805 de mes minutes.

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Pierre Bernier
Pierre Bernier
Arpenteur-Géomètre
Québec, le 13 février 2008

Pierre Bernier
Pierre Bernier
Arpenteur-géomètre

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Pierre Bernier
Pierre Bernier
Arpenteur-Géomètre
Québec, le 13 février 2008



Ministère des
Ressources naturelles
et de la Faune



PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD
PLAN
D'ACQUISITION

Cadastre : du Québec
Municipalité : Racine
MRC : Le Val-Saint-François
Circ. foncière : Richmond
Région administrative : Estrie

Légende :

Immeuble à acquérir (I.A.)

Dossier : 0502-0266-00-6400

Plan no. : 0502-0266-00

1C
1

Québec, le 12 février 2008

Par : Original Signé
Pierre Bernier
Arpenteur-géomètre

Minute : 1805

Matricule : 1511

L'original de ce document est déposé au
Greffe de l'arpenteur général du
Québec du ministère des Ressources
naturelles et de la Faune

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ : LE VAL-SAINT-FRANÇOIS
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE : JOHNSON
PROJET : PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD

PLAN N° : 0502-0266-00 f1A/1
DOSSIER :

PARCELLE N° 18 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions six cent soixante-seize mille cent trois (2 676 103) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de la Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Superficie : 992 318,6 mètres carrés

PARCELLE N° 16 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent soixante et un (2 974 761) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de la Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Superficie : 259 283,2 mètres carrés

PARCELLE N° 17 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent soixante-deux (2 974 762) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de la Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Superficie : 738 248,4 mètres carrés

PARCELLE N° 34 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent soixante-trois (2 974 763) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de la Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Superficie : 193 633,8 mètres carrés

PARCELLE N° 48 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions six cent soixante-quinze mille huit cent quinze (2 675 815) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 831 492 mètres carrés

PARCELLE N° 49 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions six cent soixante-quinze mille huit cent seize (2 675 816) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 25 018,3 mètres carrés

PARCELLE N° 61 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent dix (2 974 710) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 656 651,2 mètres carrés

PARCELLE N° 43 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions six cent soixante-quinze mille neuf cent cinquante (2 675 950) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 637 640,3 mètres carrés

PARCELLE N° 54 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions six cent soixante-seize mille deux cent douze (2 676 212) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 939 122,7 mètres carrés

PARCELLE N° 10 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions sept cent cinquante-cinq mille quatre-vingt-cinq (2 755 085) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 85 756,9 mètres carrés

PARCELLE N° 59 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent huit (2 974 708) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 391 268 mètres carrés

PARCELLE N° 60 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent neuf (2 974 709) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 950 284,8 mètres carrés

PARCELLE N° 62 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent onze (2 974 711) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 575 902,4 mètres carrés

PARCELLE N° 50 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent douze (2 974 712) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 698 975 mètres carrés

PARCELLE N° 52 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent treize (2 974 713) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 95 419,3 mètres carrés

PARCELLE N° 53 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quatorze (2 974 714) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 453 850,9 mètres carrés

PARCELLE N° 51 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quinze (2 974 715) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 8 176,3 mètres carrés

PARCELLE N° 38 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent dix-neuf (2 974 719) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 122 749,8 mètres carrés

PARCELLE N° 39 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent vingt (2 974 720) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 47 557,9 mètres carrés

PARCELLE N° 40 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent vingt et un (2 974 721) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 14 985,2 mètres carrés

PARCELLE N° 42 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent vingt-deux (2 974 722) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 190 784 mètres carrés

PARCELLE N° 1 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent trente et un (2 974 731) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 376 772,1 mètres carrés

PARCELLE N° 2 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent trente-deux (2 974 732) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 62 872,8 mètres carrés

PARCELLE N° 19 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent trente-trois (2 974 733) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 218 950,3 mètres carrés

PARCELLE N° 20 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent trente-quatre (2 974 734) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 832 491,5 mètres carrés

PARCELLE N° 21 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent trente-cinq (2 974 735) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 635 177 mètres carrés

PARCELLE N° 22 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent trente-six (2 974 736) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 435 371,3 mètres carrés

PARCELLE N° 23 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent trente-sept (2 974 737) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 444 509,4 mètres carrés

PARCELLE N° 24 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent trente-huit (2 974 738) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 895 886,7 mètres carrés

PARCELLE N° 25 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent trente-neuf (2 974 739) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 891 495,4 mètres carrés

PARCELLE N° 26 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante (2 974 740) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 894 074,4 mètres carrés

PARCELLE N° 4 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante et un (2 974 741) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 631 999,4 mètres carrés

PARCELLE N° 5 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante-deux (2 974 742) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 666 805,4 mètres carrés

PARCELLE N° 8 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante-trois (2 974 743) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 535 069,4 mètres carrés

PARCELLE N° 11 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante-quatre (2 974 744) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 317 339,2 mètres carrés

PARCELLE N° 13 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante-cinq (2 974 745) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 105 735,8 mètres carrés

PARCELLE N° 27 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante-six (2 974 746) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 801 584,7 mètres carrés

PARCELLE N° 29 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante-sept (2 974 747) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 516 875,6 mètres carrés

PARCELLE N° 37 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent quarante-neuf (2 974 749) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 504 309,5 mètres carrés

PARCELLE N° 41 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante (2 974 750) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 588 578,1 mètres carrés

PARCELLE N° 45 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante et un (2 974 751) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 564 642,6 mètres carrés

PARCELLE N° 47 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante-deux (2 974 752) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 327 238,5 mètres carrés

PARCELLE N° 6 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante-trois (2 974 753) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 256 488,5 mètres carrés

PARCELLE N° 7 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante-quatre (2 974 754) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 429 363,6 mètres carrés

PARCELLE N° 12 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante-cinq (2 974 755) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 153 021,7 mètres carrés

PARCELLE N° 14 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante-six (2 974 756) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 26 440,7 mètres carrés

PARCELLE N° 28 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante-sept (2 974 757) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 53 877,6 mètres carrés

PARCELLE N° 30 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante-huit (2 974 758) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 102 709,4 mètres carrés

PARCELLE N° 9 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent soixante-douze (2 974 772) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 195 103,9 mètres carrés

PARCELLE N° 44 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions six cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-deux (3 686 982) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 270 768,6 mètres carrés

PARCELLE N° 46 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions six cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-trois (3 686 983) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 264 286,2 mètres carrés

PARCELLE N° 56 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions six cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-quatre (3 686 984) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 316 124,5 mètres carrés

PARCELLE N° 55 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions six cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-cinq (3 686 985) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 834 810,5 mètres carrés

PARCELLE N° 33 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions sept cent trente-neuf mille soixante-quatre (3 739 064) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 57 040,9 mètres carrés

PARCELLE N° 57 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions neuf cent trente-trois mille deux cent six (3 933 206) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 625 134 mètres carrés

PARCELLE N° 58 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions neuf cent trente-trois mille deux cent sept (3 933 207) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 165 511,9 mètres carrés

PARCELLE N° 31 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions neuf cent trente-quatre mille cinquante et un (3 934 051) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 69 601,2 mètres carrés

PARCELLE N° 32 – Immeuble à acquérir

Le lot trois millions neuf cent trente-quatre mille cinquante-trois (3 934 053) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 25 190,8 mètres carrés

PARCELLE N° 35 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent soixante-quatre (2 974 764) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 101 330,8 mètres carrés

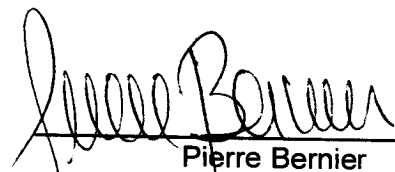
PARCELLE N° 36 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions neuf cent soixante-quatorze mille sept cent soixante-cinq (2 974 765) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton.

Superficie : 184 639,6 mètres carrés

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Pierre Bernier, arpenteur-géomètre, le 22 février 2007 et conservé aux archives du Bureau de l'arpenteur général du Québec sous le numéro 0502-0266-00 f1A/1.

Fait et préparé à Québec, le 22 février 2007 sous le numéro 1778 de mes minutes.


Pierre Bernier
Arpenteur-géomètre

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ : LE VAL-SAINT-FRANÇOIS
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE : JOHNSON
PROJET : PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD

PLAN N° : 0502-0266-00 f1A/1
DOSSIER :

PARCELLE N° 3 – Immeuble à acquérir

Le lot deux millions six cent soixante-quinze mille neuf cent quatre (2 675 904) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 1 926 080,1 mètres carrés

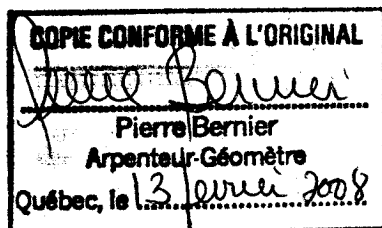
PARCELLE N° 15 – Immeuble à acquérir

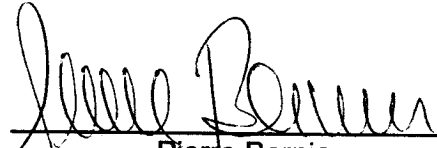
Le lot trois millions neuf cent trente-quatre mille cinquante-cinq (3 934 055) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Richmond, de la municipalité de Racine.

Superficie : 4 095 042,1 mètres carrés

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Pierre Bernier, arpenteur-géomètre, le 22 février 2007 et conservé aux archives du Bureau de l'arpenteur général du Québec sous le numéro 0502-0266-00 f1A/1.

Fait et préparé à Québec, le 22 février 2007 sous le numéro 1778 de mes minutes.




Pierre Bernier
Arpenteur-géomètre

ME(S): MICHEL LECLERC
ND: CQ-2006-000478 VD: 6 2006 68013
TELEPHONE: 418-649-3524
CANADA
PROVINCE OF QUÉBEC
DISTRICT OF SAINT-FRANÇOIS
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
SECTION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES
NO: SAI-M-129658-0703

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC (agissant pour le MINISTRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
PARCS)

Expropriant

c.

LES FRÈRES GREIF CANADA INC.

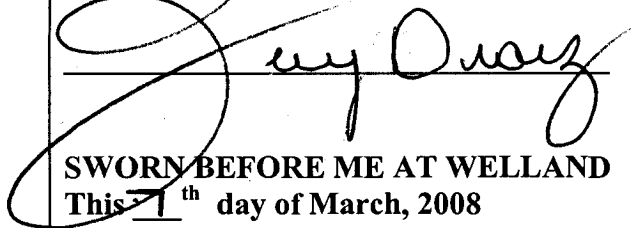
Expropriée


AFFIDAVIT OF SERVICE

I, JERRY DRACZ, Process Server and person of age of majority, of the City of Welland, in the Province of Ontario MAKE OATH AND SAY that on March 6th, 2008 at 16:05 hours, I served the Expropriée named herein as LES FRÈRES GREIF CANADA INC. with a true copy of a AVIS D'EXPROPRIATION AMENDÉ (Art. 40 de la Loi sur l'expropriation) and AFFIDAVIT JOHANNE VALLIÈRES and DÉCRET, by leaving the aforesaid as follows:

TO: STEPHEN CORR, a reasonable person authorized to accept such for LES FRÈRES GREIF CANADA INC. at 4219 Park Street Niagara Falls, Province of Ontario and I have noted under my signature the date and time of service on the backpage of the said proceedings.

AND I HAVE SIGNED AT WELLAND


SWORN BEFORE ME AT WELLAND
This 7th day of March, 2008


A Notary in and for the Province of Ontario



TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
SECTION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES

District de : Saint-François
Greffes de : Montréal
No : SAI-M-129658-0703

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
(agissant pour le MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS)

Expropriant

c.

Les Frères Greif Canada Inc.

Expropriée

AVIS D'EXPROPRIATION AMENDÉ

M^e Michel Leclerc, avocat
CHAMBERLAND, GAGNON (JUSTICE – QUÉBEC)
Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
300, boulevard Jean-Lesage, 1.03
Québec (Québec) G1K 8K6
Téléphone : (418) 649-3524 - Télécopieur : (418) 646-1656

ND: CQ-2006-000478 - VD: 6 2006 68013